



## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-437 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### Règlement numéro 2026-437 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC d'Arthabaska le 17 juin 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 18 juin 2026.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur le site internet <https://www.tingwick.ca> ou sur demande au bureau municipal sur les heures d'ouvertures.

**DONNÉ à Tingwick, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six.**

\_\_\_\_\_  
Chantale Ramsay  
Directrice générale & greffière-trésorière

.....

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau administratif et sur le site internet officiel de la municipalité le 25<sup>e</sup> jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de juin de l'an deux mille vingt-six.

\_\_\_\_\_  
Chantale Ramsay  
Directrice générale & greffière-trésorière

12, rue Hôtel-de-Ville, Tingwick (Québec) J0A 1L0  
Téléphone : (819) 359-2454, Télécopieur : (819) 359-2233; [c.ramsay@tingwick.ca](mailto:c.ramsay@tingwick.ca); [www.tingwick.ca](http://www.tingwick.ca)